

---

**Compte rendu du Conseil Scientifique et Technique (CST) et suites à donner  
des 17 et 18 octobre 2017, à l'AFD Paris**

---

**Participants (39) :** Frédéric APOLLIN (AVSF) ; Camille AYALA (AFEID) ; Akissa BAHRI (INAT) ; Jacques BERAUD (SCP) ; Mathieu BOCHE (AFD) ; Sami BOUARFA (AFEID) ; Thomas BOUISSE (AFD) ; François BRELLE (AFEID) ; Sylvain CEDAT (IRAM) ; Caroline COULON (AFEID) ; Jean-René CUZON (AFD) ; William's DARE (CIRAD) ; Nicolas DAURENSAN (CACG) ; Sébastien DEMAY (AFD) ; Emmanuel DOLFUS (AFD) ; Etienne DRESSAYRE (BRL) ; Samir EL OUAAMARI (AGTER) ; Khaly FALL (SAED) ; Jean Louis FUSILLIER (CIRAD) ; Alexia HOFMANN (AFD) ; Jeff KIBLER (GRET) ; Vincent KULESZA (SCP) ; Marcel KUPER (CIRAD) ; Solène LALOUX (CACG) ; Aurore MANSION (GRET) ; Serge MARLET (CIRAD) ; Zacharie MECHALI (AFD) ; Seyni NDAO (SAED) ; Dominique OLIVIER (BRL) ; Clément QUEDRAOGO (CILSS) ; Vatché PAPAZIAN (AFD) ; Dominique ROLLIN (AFEID) ; Sandra RULLIERE (AFD) ; Sidy Mohamed SECK (UGB) ; Fahide SI TAHAR (AFD) ; Pierre STROSSER (ACTEON) ; Bernard VINCENT (IRSTEA) ; Dominique VIOLAS (GRET) ; Amadou WAIGALO (Faranfasi so)

Cette première réunion du CST du COSTEA-2 avait comme objet de faire un point d'information et de discussion des avancées dans les deux objectifs principaux du COSTEA qui sont de (1) produire, partager et valoriser des connaissances dans le domaine de l'agriculture irriguée et (2) construire et consolider un réseau d'acteurs de l'irrigation, en vue de programmer les activités du COSTEA. Il a été l'occasion de réaffirmer les manières de travailler collectivement, pour structurer des actions et activités du COSTEA pour sa deuxième phase.

L'ordre du jour a ainsi été conçu pour d'abord rendre compte au CST des discussions qui se sont déroulées dans différents pays avec des acteurs nationaux de l'irrigation, afin de recueillir leurs intérêts et propositions de participation /contribution au dispositif. Le CST s'est ensuite concentré sur les propositions de sujets et d'actions des membres du réseau, déposées au cours de l'été 2017 sur la [Plateforme d'Appel à Propositions](#), afin de donner un avis sur l'intérêt des sujets, sur l'opportunité pour le COSTEA de s'en emparer, et sur la manière de dérouler des activités. La discussion s'est engagée sur les méthodes de construction, de partage, d'instruction, de validation des propositions ainsi que sur les processus d'arbitrage à formaliser. Les aspects de communication ont été abordés brièvement en fin de CST et seront repris plus longuement au prochain CST où sera proposé une stratégie de communication.

Une enquête auprès des membres sur la phase de préparation amont au CST et sur le CST en lui-même a été soumise aux participants suite au CST par le secrétariat.

Ce compte rendu-suites à donner est structuré en 5 parties :

1. Dispositif de pilotage du COSTEA-2
2. Actualité de développement du réseau COSTEA
3. Processus d'élaboration, de partage et de validation des actions structurantes du COSTEA
4. Avis du CST sur les propositions d'actions et décisions
5. Synthèse de l'enquête

Il apporte volontairement, sur des points le nécessitant, des détails non abordés en CST, et fait état des décisions pour certaines prises en CST, pour d'autres, suite au CST prises par le Secrétariat en accord avec l'AFD.

L'ensemble des supports de présentations sont disponibles sur l'[Espace de collaboration des membres du COSTEA](#), et constituent un matériau complémentaire à ce relevé de décisions. Les fiches déposées sur la [Plateforme d'Appel à Propositions](#) restent consultables même après clôture de l'appel à propositions, afin de conserver le contenu des propositions.

## 1. Le dispositif de pilotage du COSTEA

L'évaluation du COSTEA menée à la fin de la phase 1 a recommandé un renforcement et une ré-organisation de l'équipe AFEID constituant le secrétariat du COSTEA et devant assurer l'exécution technique et financière de la convention de financement AFD CZZ2162, conformément à la délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à l'AFEID.

Il a été décidé en conséquence de renforcer l'équipe de pilotage du projet, constituée dorénavant i) d'un chef de projet (le Président du Comité Scientifique et Technique de l'AFEID) sous l'autorité du président de l'AFEID, garant de la cohérence d'ensemble du COSTEA selon les orientations du Comité de pilotage (COFIL) et du CST, responsable du

dialogue relatif au projet avec l'équipe responsable du projet à l'AFD, ainsi que de la coordination des équipes d'animation, des actions et du réseau, ii) d'une chargée de mission responsable de l'animation du réseau et des activités de production et de valorisation des connaissances, et iii) d'une chargée de communication pour la mise en œuvre de l'organisation pratique, les aspects logistiques, et la communication du COSTEA à travers un site internet et la mobilisation d'outils de travail collaboratif.

Ces trois postes sont pourvus, respectivement, par Sami Bouarfa<sup>1</sup>, Caroline Coulon et Camille Ayala.

Cette équipe centrale, pour relayer son action dans les pays du Sud, s'appuie sur un dispositif local de coordination, identifié et en cours de confirmation/construction en fonction des géographies : Akissa Bahri (INAT), Sidy Mohammed Seck (UGB) et Jean-Philippe Venot (IRD) ont été, respectivement, désignés comme coordinateurs Méditerranée/Maghreb, Afrique de l'Ouest et Asie du sud-est, ainsi que comme correspondants Tunisie, Sénégal et Cambodge. En outre, Ali Hammani (IAV Hassan II), Amadou Waigalo (Faranfasi so) et Sébastien Cauchy (SCP) ont été identifiés comme correspondants respectifs du Maroc, Mali et Vietnam.

Le secrétariat scientifique et technique du COSTEA est ainsi constitué par l'équipe centrale telle que décrite et les coordinateurs régionaux.

Compte-tenu du caractère stratégique du partenariat entre le COSTEA et le Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), traduit par un protocole entre AFEID et CILSS (en cours de formalisation), une mission de correspondant auprès du CILSS a été confiée à Serge Marlet (CIRAD).

Ce dispositif de coordination géographique est susceptible d'évoluer et de se renforcer en fonction du développement stratégique du réseau COSTEA. Les missions des coordinateurs et correspondant CILSS seront formalisées au travers de lettres de mission.

Des pilotes parmi les membres du COSTEA ont été identifiés par le chef de projet pour réaliser un travail d'urgence d'actions structurantes sur les sujets listés et discutés lors du dernier COPIL émanant dans la suite de travaux ou réflexions initiés au cours du COSTEA-1. Ils l'ont été en raison de leur compétence sur les sujets et leur capacité à fédérer les membres du COSTEA (cf. point 4 sur les décisions du secrétariat sur les propositions d'actions et les suites à donner).

Côté AFD, l'équipe de projet est coordonnée par Naomi Noel, Vatché Papazian et Alexia Hofmann, qui se chargent en interne i) de la diffusion des informations utiles au projet, ii) de la coordination entre l'AFEID et les agents AFD mobilisables dans le cadre des activités géographiques ou thématiques du COSTEA, iii) des réponses aux demandes d'avis de non objection concernant toute décision stratégique, technique ou financière.

## 2. Actualité sur le développement du réseau COSTEA dans les pays cibles

Les coordinateurs régionaux ont présenté l'état de construction des réseaux locaux, les enjeux identifiés, les activités COSTEA qui se sont déroulées ainsi que les pistes de travail éventuelles. Les compte-rendus de ces réunions sont disponibles sur les pages des régions dans [l'Espace de collaboration des membres du COSTEA](#).

**En Asie du sud-est**, l'activité du COSTEA s'est pour l'heure centrée sur le Cambodge du fait de la longue histoire d'intervention de l'AFD dans le secteur de l'irrigation dans ce pays et des relations étroites avec les administrations, mais également de la présence du coordinateur régional et de premiers travaux du COSTEA-1 sur l'analyse rétrospective des politiques d'intervention des bailleurs de fond (et de l'AFD en particulier) dans le domaine de l'irrigation, et sur la modélisation des impacts climat de la riziculture irriguée. Une Réunion Cambodge s'est tenue le 7 avril 2017 à Phnom Penh (CR disponible sur [l'Espace de collaboration des membres du COSTEA](#)), en présence d'une quarantaine d'acteurs divers intervenant dans le domaine de l'irrigation au Cambodge. Cet atelier avait pour but de faire connaître le COSTEA par les administrations et organisations compétentes en matière d'eau agricole, et d'identifier des pistes de travaux trouvant un intérêt opérationnel localement. Il en est ressorti les pistes suivantes i) améliorer la connaissance en météorologie et en hydrologie, notamment dans le but d'une planification d'infrastructures hydroagricoles ; ii) capitaliser sur la diversité des approches des bailleurs en termes de conception d'infrastructures ; iii) analyser le défaut de performance dans l'exploitation et la maintenance, en lien avec le défaut de paiement de la redevance par les agriculteurs ; iv) contribuer à une meilleure coordination entre les administrations impliquées dans le secteur de

---

<sup>1</sup> Directeur adjoint scientifique au département Eaux d'IRSTEA et affecté au sein de l'Unité Mixte de Recherche G-EAU à Montpellier

l'irrigation, et les bailleurs de fonds ; (v) contribuer au développement d'une agriculture irriguée plus génératrice de revenus pour les producteurs et plus durable sur le plan environnemental.

Dans cette région, l'un des enjeux du COSTEA est d'identifier des personnes ressources des pays ayant la disponibilité de s'engager dans des travaux pour mieux assoir le COSTEA auprès des acteurs de l'irrigation. La prochaine cible d'une réunion pays organisée par le COSTEA est le Vietnam. La restitution en 2018 d'une étude actuellement menée par l'EFEO (Ecole Française d'Extrême Orient) et financée par l'AFD portant sur la « Gouvernance et maîtrise des ressources en eau de Phức Hòa » constitue peut-être une opportunité à saisir pour le COSTEA d'engager un échange avec les acteurs vietnamiens de l'irrigation. Pour le Laos et la Birmanie ces occasions sont en cours d'identification.

**En Afrique de l'Ouest**, le COSTEA, dans le prolongement des actions entreprises au cours du COSTEA-1, est principalement en lien avec un type d'acteurs particuliers : les SAGI. L'objectif des derniers mois était d'avancer dans la programmation d'activités d'appui aux SAGI, en parallèle de la structuration du dispositif de coordination géographique ouest-africain visant à élargir le spectre des acteurs partenaires. Un important séminaire s'est tenu à Saint Louis au Sénégal du 17 au 21 avril 2017 (CR disponible sur [l'Espace de collaboration des membres du COSTEA](#)) réunissant les directions de 12 SAGI venus des 6 pays du Sahel engagés avec le CILSS et la Banque Mondiale dans l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel, autour de trois sujets considérés comme prioritaires (délégation de gestion aux associations d'usagers, organisation des filières et appui à la production, gestion du foncier). Le séminaire a également réuni des représentants d'irrigants de la Vallée et du Delta du Fleuve du Sénégal et d'autres institutions membres du COSTEA (Faranfasi so, CIRAD, IRAM, BRL, SCP, CACG, AFD), ou non membres ayant un historique de relations avec les SAGI (UICN pour le GWI, le ROPPA), pour un total de 80 personnes.

Au cours de ce séminaire, les SAGI ont formalisé leur « réseau des SAGI » pour davantage collaborer entre elles. Elles constituent ainsi désormais un interlocuteur structuré du COSTEA, avec une animation propre, actuellement assurée par la SAED. Le séminaire de Saint Louis a ainsi jeté les bases pour le COSTEA d'une « action structurante SAGI » et d'un appui au réseau des SAGI, dont la première activité est l'appropriation par les SAGI d'outils de communication et de collaboration, lors d'une formation à Ouagadougou fin 2017. Enfin, concrètement, les trois sujets prioritaires discutés à Saint Louis ont donné lieu à une organisation en groupes de travail pour formaliser un processus de travail collectif. L'enjeu du COSTEA est de travailler en relation étroite avec le réseau des SAGI constitué du top management des sociétés, pour que les actions soient muries par elles-mêmes et s'assurer de l'utilité et de l'appropriation de leurs résultats.

Les problématiques de l'irrigation en zone SAGI ne seront pas les seules actions du COSTEA en Afrique de l'Ouest. La collaboration initiée avec le Comité Technique Foncier et Développement sur des questions plus génériques du foncier irrigué dans les zones valorisées par l'accès à l'eau (sous la forme d'aménagements publics, communautaires voire privés), se poursuivra via une action structurante visant l'accompagnement de la mise en place au niveau des 6 pays du Sahel de plateforme multi-acteurs. Enfin, la question de l'aménagement des zones de bas-fonds sera également traitée en étroite collaboration avec le CILSS dans le cadre du PARIIS.

Les différents interlocuteurs privilégiés du COSTEA en Afrique de l'Ouest permettront au réseau de s'ouvrir à d'autres acteurs.

**Au Maghreb/ Méditerranée**, les travaux et les discussions se sont pour l'heure principalement tenus au Maroc dans le cadre du COSTEA-1 sur deux axes principaux : i) la multifonctionnalité des réseaux de drainage face à la gestion de l'eau en quantité (risque inondation) et en qualité (génie écologique), ii) la modernisation de l'agriculture irriguée via le changement technique et la reconversion des systèmes irrigués traditionnels vers l'irrigation localisée et ce, à large échelle (550 000 ha dans le cadre du Plan Maroc Vert). Le COSTEA a organisé une réunion Maroc à Rabat le 27 septembre 2017 (CR disponible sur [l'Espace de collaboration des membres du COSTEA](#)) pour discuter avec les acteurs du réseau national de propositions de travaux que le COSTEA pourrait accompagner. Ont été abordés les sujets suivants (1) Aménagements hydro-agricoles en zone inondable et multifonctionnalité des réseaux de drainage ; (2) réutilisation des eaux usées en agriculture ; (3) Appui à la modernisation du laboratoire d'essai et de normalisation des matériels d'irrigation vers des démarches de certification du laboratoire et (4) appui à la formulation des activités de recherche du projet de fonds vert Kaddoussa.

Une réunion Tunisie est prévue courant 2018.

Le CST a approuvé l'idée d'étendre le réseau Méditerranée à d'autres pays tels que l'Algérie voire l'Egypte, dont des représentants pourraient être invités à la réunion qui se tiendra en Tunisie.

**Accueil d'une délégation colombienne en France.** A l'occasion d'un voyage d'étude en France en octobre dernier pour huit hauts responsables colombiens de la Mission Croissance Verte<sup>2</sup> organisé par l'AFD, le COSTEA a pu être présenté par l'AFEID à la délégation, comme initiative française de réseau d'expertise autour de l'irrigation. La délégation a rencontré par ailleurs BRL, le CIRAD et l'UMR G-EAU. Les travaux menés sur la réutilisation des eaux usées leur ont été présentés et une discussion sur les problématiques colombiennes de l'irrigation s'est engagée (CR disponible sur [l'Espace de collaboration des membres du COSTEA](#)). Une synthèse des retours des différents membres du COSTEA ayant rencontré la délégation permettrait d'identifier des pistes de travail et alimenter ainsi le dialogue avec des partenaires colombiens.

### 3. Processus d'élaboration, de partage et de validation des actions du COSTEA

L'objectif central de ce CST était de discuter des propositions d'actions formulées par les membres du COSTEA et déposées sur la [Plateforme d'Appel à Propositions](#), afin de donner un avis d'opportunité en vue de construire un programme d'actions à court et moyen terme.

Ce principe de consultation des membres pour réouvrir la discussion sur des sujets d'intérêts et des propositions d'actions au démarrage du COSTEA-2 avait été discuté en COPIL en mai 2017, et s'était conclu par l'aval de mettre en place une plateforme collaborative sur internet à travers de laquelle les membres du COSTEA, quels qu'ils soient, auraient la possibilité de faire des propositions (formulaire de dépôt de proposition) et prendre connaissances des propositions d'autres, pour les commenter et les rejoindre (espace d'écriture libre sur chacune des propositions). A travers cet outil, l'objectif poursuivi était de rendre transparent et inclusif le montage d'actions, et outiller le travail amont du CST en mettant à disposition bien en avance les propositions à débattre, avec la possibilité de qualifier par avance l'intérêt global suscité par chacune des propositions.

Depuis le COPIL de mai 2017, certains sujets, identifiés comme structurants parce que dans la continuité de travaux collectifs menés dans le cadre de la phase 1 du COSTEA (l'amélioration de l'irrigation en zones SAGI en Afrique de l'Ouest, la réutilisation des eaux usées en agriculture, les modèles de gestion de l'irrigation, les aménagements en zones inondables), ou parce que, de l'avis de tous, méritant d'être pris en charge dans le COSTEA-2 (la mise en valeur des systèmes irrigués avec un focus sur l'agro-écologie), ont été particulièrement animés par l'équipe d'animation du COSTEA au cours de l'été 2017, pour stimuler les échanges afin de faire murir collectivement des propositions. Une vingtaine d'autres propositions, plus spontanées, ont aussi été déposées sur la [Plateforme d'Appel à Propositions](#).

La Cadre Stratégique anticipait déjà la diversité des types d'actions possibles en distinguant : (1) des actions dites structurantes (2) des actions à caractère plus exploratoires (3) des travaux transversaux assurés par des groupes méthodologiques/défis et (4) des actions d'appui à des opérations en cours en lien très étroit avec l'agenda opérationnel de l'AFD ou des pays. Il revient au CST du COSTEA, sur proposition du secrétariat, de discerner ces différentes catégories dans les propositions qui ont été émises et de juger de la pertinence de les conduire.

Au regard de la densité et de l'hétérogénéité des propositions formulées, il est apparu utile au CST, avant de se prononcer sur les propositions, de se clarifier la méthodologie de formulation des propositions, les critères et le processus d'arbitrage.

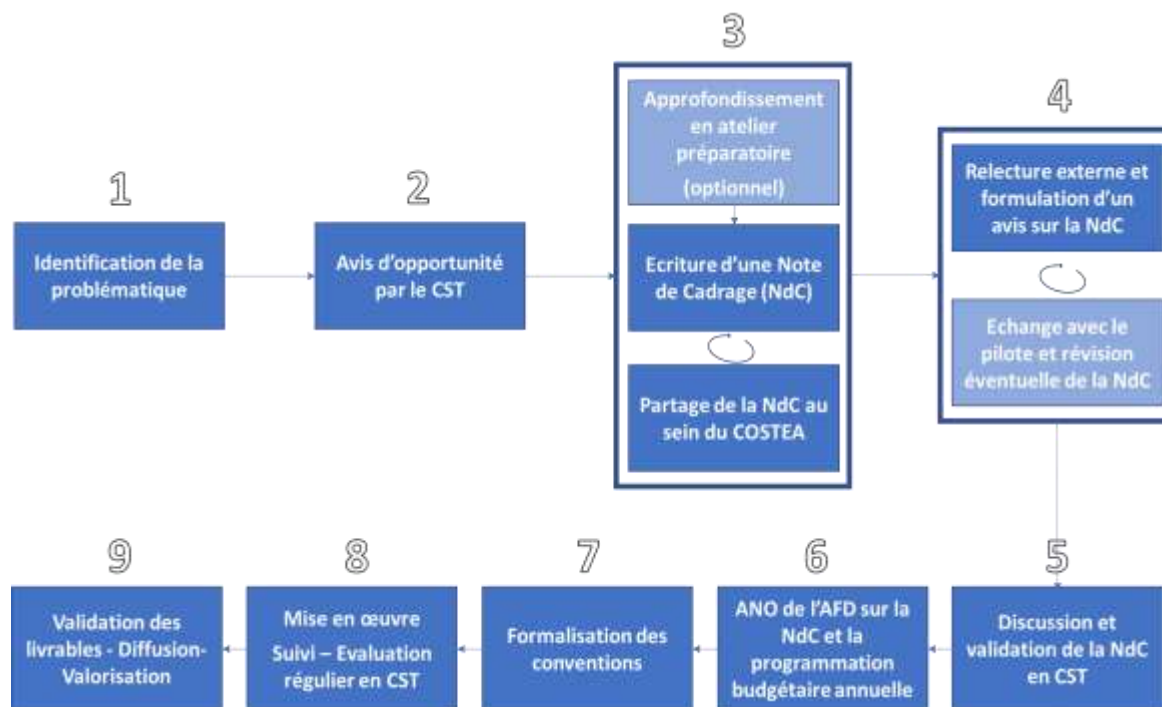
---

<sup>2</sup> Le voyage de la MCV avait pour objectifs d'approfondir les échanges institutionnels en matière de politiques de transition énergétique et écologique, et de montrer quelques déclinaisons concrètes en France.

### 3.1. Processus de formulation et de validation des propositions

Sur la base d'un schéma présenté et discuté collectivement en CST, revu et réadapté par la suite conjointement par l'AFD et l'AFEID, le processus de formulation et de validation des propositions d'actions retenu est le suivant :

*Processus de construction et de validation des actions du COSTEA-2*



**Etape 1.** Une proposition d'action au COSTEA peut provenir de n'importe quel membre du COSTEA ou acteur de l'irrigation, en France ou dans les pays du Sud. La problématique peut avoir été identifiée par des travaux précédents du COSTEA, ou bien lors des réunions pays, ou encore dans le cadre des activités propres des membres et opérations dans les pays cibles du COSTEA et remontée au COSTEA. Le porteur de la proposition en discute avec le Secrétariat du COSTEA, qui juge de la pertinence de son inscription à l'agenda d'un prochain CST et des éléments à préparer.

**Etape 2.** Le CST discute de la pertinence pour le COSTEA d'investir sur la problématique, sur la base des éléments transmis par le Secrétariat en amont du CST et présentés en CST et formule un avis d'opportunité sur la poursuite de la construction de l'action. Dans le cas où l'action est considérée pertinente, le CST peut d'ores et déjà proposer des pistes d'enrichissement de la note / proposition. Un avis positif déclenche le financement, si nécessaire, selon la maturation du dossier, de l'élaboration d'une note de cadrage, pour couvrir les frais liés à l'investissement des partenaires contributeurs à cette note, pour que la concertation ait lieu dès cette étape (*via* par exemple l'organisation d'un atelier). Le Secrétariat, sur la base des discussions tenues en CST, puis d'échanges avec l'AFD, tenant compte des équilibres thématique, géographique et budgétaire, rend compte de la marche à suivre en précisant :

- l'identification des personnes qui vont piloter l'action, dont les responsabilités sont de : mener le processus de construction de l'action jusqu'à la production et la validation d'une Note de cadrage, suivre et coordonner la mise en œuvre de l'action, assurer la cohérence et l'articulation de l'ensemble des activités, rendre compte au CST. Les coûts de mobilisation du pilote sont pris en charge par le COSTEA,
- la mise en place du processus de concertation, avec l'éventuelle organisation d'un atelier préparatoire, pour nourrir la proposition et ouvrir le groupe de contributeurs. Les frais occasionnés par ce processus de concertation sont pris en charge par le COSTEA,
- l'indication au pilote, à titre informatif, d'une enveloppe maximale pouvant être concédée sur le budget COSTEA à l'action, chaque action développant une série d'activités. Cette enveloppe maximale ne présage pas de ce qui sera finalement attribué, le CST pouvant recadrer le budget présenté à l'issue de la rédaction de la note de cadrage.

**Etape 3.** Le pilote, avec l'aide du Secrétariat, assure la bonne conduite et la communication de la construction de l'action

jusqu'à l'élaboration de la Note de Cadrage et son partage.

Si atelier préparatoire il y a, celui-ci est ouvert à l'ensemble des membres du COSTEA intéressés pour y contribuer, ainsi qu'aux non membres, identifiés pour leur pertinence sur le sujet, et aux acteurs de l'irrigation cibles de l'action dans les pays du Sud, afin qu'ils contribuent au montage de l'action. L'atelier préparatoire fait l'objet d'une courte Note en amont qui expose à minima le sujet, le programme, la liste d'invités. Cette Note préparatoire est proposée par le pilote, validée par le Secrétariat qui mobilise un correspondant AFD, et diffusée au sein du réseau et auprès de la liste d'invités.

La Note de Cadrage produite par le pilote à l'issue du processus de concertation détaille la problématique, les activités à conduire, les livrables, l'échéancier, un budget indicatif global, le budget de l'année à venir. Sur la base de ces informations l'enveloppe globale est plus ou moins déterminée.

La Note de Cadrage est transmise au Secrétariat qui en assure la diffusion large au sein du COSTEA pour avis et possibilité de rejoindre l'action. Passée cette étape, il est considéré que le groupe de contributeurs de l'action est stabilisé, tout au moins pour la phase de mise en œuvre qui suit. Le pilote, avec l'aide du Secrétariat, a la responsabilité de prendre connaissance des commentaires et des intérêts manifestés, et d'en tenir compte.

**Etape 4.** La Note de Cadrage peut être soumise à relecture auprès de personnes ressources identifiées par le Secrétariat parmi les membres du COSTEA et extérieurs à l'action, dont l'AFD (chefs de projet COSTEA + personnes ressources co-identifiées. Ils ont à charge de vérifier que l'action est conforme aux critères du COSTEA, et de formuler un avis et demander d'éventuelles révisions au pilote. Le secrétariat a la responsabilité d'assurer la bonne qualité du processus de relecture de la Note de Cadrage.

**Etape 5.** La Note de Cadrage est transmise au CST à l'avance de ces réunions qui la discute et en donne la validation formelle. Cette discussion peut se faire au besoin par voie dématérialisée pour inclure l'ensemble des membres y compris ceux qui ne peuvent être présents aux réunions du CST. A charge au secrétariat de s'assurer que la note de cadrage a été partagée et mise en débat auprès des pairs (étape 4).

**Etape 6.** Le Secrétariat transmet la Note de Cadrage à l'AFD pour formulation de l'Avis de Non Objection, marquant la possibilité de lancer le processus administratif de mise en œuvre de l'action pour l'année à venir. Un ANO sera demandé à chaque jalon budgétaire.

**Etape 7.** L'AFEID, en tant que maître d'ouvrage du COSTEA, conventionne avec les différentes entités impliquées dans la mise en œuvre de l'action, avec pour référence aux documents contractuels la Note de Cadrage.

**Etape 8.** L'action est mise en œuvre. Le Secrétariat œuvre avec les contributeurs de l'action pour informer régulièrement le COSTEA des avancées de l'action, qui sont discutées à l'occasion des CST. Les actions pluriannuelles font état chaque année de leur bilan et de leur programmation budgétaire annuelle.

**Etape 9.** L'action produit des livrables qui sont reçus par le Secrétariat, lequel les transmet pour relecture à un groupe de relecteurs et en assure la finalisation, l'édition, et selon l'avis du CST, la traduction, la diffusion et la valorisation.

Tout au long de la vie de l'action, depuis son émergence, sa construction, son arbitrage et sa réalisation, le Secrétariat accompagne le porteur, le pilote, les équipes mobilisées et le CST, afin de fluidifier la communication et la bonne transmission des informations, notamment en mobilisant des outils dont [l'Espace de collaboration des membres du COSTEA](#) et en apportant son appui technique et logistique. Le CST n'a pas la vocation de discuter en détail le fond de tous les sujets en présentiel. Les ateliers thématiques sont prévus à cet effet.

Les ordres du jour et la préparation du bon niveau d'information du CST est de la responsabilité de l'AFEID en concertation avec l'AFD.

### 3.2. Critères de validation des actions COSTEA

Une première version d'une liste de critères pour que les actions respectent les finalités et l'esprit du COSTEA avait été établie et diffusée dans la FAQ de la [Plateforme d'Appel à Propositions](#), elle mentionnait que le COSTEA pourrait accompagner :

- des actions collectives ;
- qui alimente les défis du Cadre Stratégique du COSTEA dans les régions prioritaires ;
- qui impliquent en premier lieu des Membres du COSTEA, mais font aussi l'ouverture vers des acteurs de

l'irrigation susceptibles de le devenir, en valorisant la diversité des approches par la contribution de personnes de métiers et d'origines géographiques diverses ;

- qui créent ou consolident de forts liens avec les acteurs de l'irrigation des terrains et pays concernés (agents des administrations centrales et décentralisées, des sociétés d'aménagement ou des offices publics, agriculteurs irrigants, chercheurs, acteurs des filières, autres acteurs économiques et de la société civile...), en les consultant dès la construction de l'idée et les impliquant du début à la fin ;
- qui articulent des activités de production de connaissances, de partage et d'échanges, de restitution et de valorisation des travaux, et de communication.

Les discussions tenues en CST ont complété ces critères par le fait qu'une part importante des travaux devait être réalisée sous forme d'expertise par les membres du COSTEA, et qu'il ne s'agissait pas de déléguer l'ensemble des tâches à des travaux de stage (même si ceux-ci restent des outils du COSTEA au même titre que les doctorants sud) ; qu'un équilibre Nord-Sud des expertises devait être respecté dans chaque action ; que les livrables attendus devaient être explicités.

Pour guider le montage budgétaire, les coûts normés seront explicités dans les formats-types de Note de Cadrage.

#### **4. Avis du CST sur les propositions d'actions et décisions**

Le secrétariat a testé, pour la formulation des premières propositions de travaux pour la phase 2 du COSTEA, un nouvel outil de partage destiné à être collaboratif : la [Plateforme d'Appel à Propositions](#), sur internet, diffusée à tout le CST. Pour rappel, le recours à un appel à propositions visait à donner la possibilité à chacun des membres du COSTEA de proposer au réseau, de commenter, de s'associer à des propositions d'actions, en cours de construction. Le rôle du Secrétariat dans l'animation de cette plateforme a été de plusieurs ordres : (1) dynamiser et structurer autant que possible les échanges autour des actions structurantes (dont les sujets avaient été proposés au COPIL), pour les rendre plus consistantes et plus rassembleuses, (2) connecter, quand cela était possible, des propositions « individuelles » aux actions structurantes, ou inviter des auteurs de propositions proches ou articulables à coopérer, (3) orienter, quand cela se révélait nécessaire, les porteurs des propositions vers des travaux du COSTEA-1 pour les inscrire dans la continuité, et (4) sonder des personnes ressources qualifiées sur le contenu des propositions, afin de se faire un avis plus étayé sur chacune d'elle, puis le partager avec l'AFD, dans une perspective de pré-instruction amont au CST.

Le CST n'ayant pu prendre des décisions opérationnelles sur l'ensemble des propositions déposées sur la [Plateforme d'Appel à Propositions](#), les paragraphes qui suivent proposent des conclusions et marches à suivre, parfois prises par le Secrétariat et validées par l'AFD suite au CST. Il est notamment utile, pour situer ces actions par rapport à la logique d'intervention générale du COSTEA, de se référer au schéma de processus proposé dans ce document.

Afin d'orienter les porteurs et contributeurs des actions pour qu'ils conçoivent des actions et s'investissent à la hauteur des besoins et capacités du COSTEA, le Secrétariat, en charge de la gestion du projet et notamment du budget, fait également part, dans les conclusions, d'enveloppes budgétaires indicatives allouables aux actions. Ces enveloppes sont indicatives et traduisent l'importance a priori que le COSTEA accorde aux problématiques traitées, à développer par des Notes de Cadrage. Ces montants indicatifs ne seront mis en application que séquentiellement, par tranche de travaux explicités sous formes de Notes de Cadrage, avec un suivi-évaluation par le CST des tranches successives.

##### **4.1. Actions structurantes**

###### **Action structurante « Amélioration de l'irrigation en zone SAGI »**

###### Discussions :

L'appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel est une composante forte du COSTEA-2 et l'irrigation dans les zones des SAGI constitue un sujet structurant du COSTEA. Elle fait suite au diagnostic institutionnel de 6 SAGI en 2015 qui a mobilisé de nombreux membres du COSTEA (AFD, SAR et recherche principalement) et aux rencontres qu'il a occasionné (Bamako 06/2015, Montpellier 10/2015), dynamique qui s'est ouverte ensuite à 12 SAGI (rencontre de Ouagadougou 05/2016, de Saint Louis 04/2017 et complément du diagnostic) pour devenir une composante structurelle du COSTEA-2 d'appui à l'initiative pour l'irrigation au Sahel, en partenariat avec le CILSS.

A son stade actuel de maturité l'action structurante se décline en plusieurs chantiers.

Le chantier Appui au réseau des SAGI : l'émergence du réseau des SAGI et sa consolidation est une étape préalable au

bon déroulement de l'action SAGI et de toutes ses sous-actions, le COSTEA devrait donc l'appuyer. Cela participe également de l'ambition du COSTEA de renforcer et étendre la mise en réseau d'acteurs de l'irrigation français et du sud.

Pour les 3 Chantiers issus des ateliers du séminaire de St Louis 1/délégation de gestion aux irrigants, 2/filières-appui à la production et 3/outils et règles de gestion du foncier, il faudrait sans trop tarder pouvoir démarrer les travaux, mais il convient préalablement, conformément aux règles de construction des actions discuté pendant le CST, de faire s'exprimer le réseau des SAGI dès le stade de l'élaboration de la note de cadrage.

Pour le chantier foncier en particulier, l'animation post-atelier n'a pas été suffisante auprès des participants pour stimuler une proposition sur la plateforme, et le lien entre le Séminaire de St Louis et les journées des 2-3/05/2017 long à mettre en place pour distinguer une action foncier SAGI et foncier Afrique de l'Ouest tout système confondu. Il a été demandé au coordinateur géographique Sidy Seck de mener cette animation en lien avec le réseau des SAGI pour mettre en place une action autour des pistes discutées à Saint Louis consacrée aux règles et aux outils de gestion du foncier irrigué. Sur les règles, les actions pourraient viser un établir un diagnostic des règles en vigueur en mobilisant la grille élaborée dans l'étude sur le foncier par Peter Hochet, d'en proposer des améliorations, et d'organiser des échanges nationaux et régionaux. Sur les outils, elles pourraient porter sur la constitution d'un catalogue sur les outils fonciers pratiqués, et une analyse sur les besoins restants.

Pour les 3 nouvelles idées d'actions déposées sur la plateforme que sont i) l'étude des dynamiques de changement, ii) les approches participatives et iii) la nouvelle ingénierie, elles constituent 3 facettes (ou 3 dimensions technique, sociologique et participation) d'une même réflexion, et doivent être soumises au réseau des SAGI. La note de cadrage de l'action SAGI approfondira donc et consolidera ces propositions, en s'appuyant sur le travail du partenariat SAED/SAR. Elle devra également étudier comment rattacher les autres acteurs (communes, usagers).

#### Conclusions :

L'action structurante SAGI, en plus d'une coordination générale par François Brelle au titre de l'AFEID, devrait être copilotée par l'animation du réseau des SAGIs (actuellement Khaly Fall de la SAED) et un représentant de producteurs (Amadou Waigalo de Faranfasi so), et mobilisé Sidy Seck en tant que coordinateur Afrique de l'Ouest.

Le CST valide le chantier Appui au réseau des SAGI. Les chantiers proposés seront développés dans la Note de Cadrage. Un financement à hauteur de 15j est accordé à l'équipe de pilotage coordonnée par François Brelle (AFEID) pour mener à terme cette phase préparatoire.

Il est à noter que l'Action SAGI qui constitue la raison première d'un rapprochement entre le COSTEA et le PARIIS (Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel), est un axe essentiel du partenariat qui se met en place entre le CILSS et l'AFEID. Une réunion en marge du CST s'est tenue entre le CILSS (Clément Ouedraogo, Serge Marlet), l'AFEID (Sami Bouarfa, François Brelle) et l'AFD (Vatché Papazian). Le principe de réserver une enveloppe de 500KEUR pour accompagner les actions menées dans le cadre d'un programme CILSS a été évoqué. A cette fin, le COSTEA attend l'élaboration d'un programme par Serge Marlet, en poste auprès du CILSS, et retenu comme animateur de ce programme.

#### **Action structurante « Aménagements en zone inondables »**

##### Discussions :

L'action structurante Aménagements en zones inondables provient des travaux du COSTEA conduits par des membres de l'IRSTEA et du CIRAD, et impliquant des partenaires opérationnels marocains (IAV ; Office du Gharb) sur les questions de multifonctionnalité des réseaux de drainage, qui avait résulté en un montage de projet déposé au FFEM en 2016 ciblant la zone du Gharb au Maroc. La problématique de l'aménagement des plaines inondables, tout comme celle des bas-fonds, est considérée comme importante pour le COSTEA, par le caractère générique des questions posées sur ces zones vulnérables physiquement, et qui sont souvent des greniers alimentaires, avec des aménagements devant gérer du multiusage. La problématique s'est ouverte depuis à d'autres membres du COSTEA (ONG et SAR) en considérant d'autres terrains (Cambodge et Equateur).

Le CST confirme donc le caractère structurant de cette proposition en ébauche, qui i) répond à l'objectif du COSTEA de capitalisation, un grand nombre de membres ayant travaillé sur cette problématique et étant en capacité de partager de la connaissance, ii) touche plusieurs géographies, iii) répond à une demande des partenaires du sud qui souhaitent de plus en plus que les projets financés par des bailleurs de fonds comme l'AFD couvrent ces zones, iv) s'inscrit en continuité



avec les travaux du COSTEA 1.

Il s'agit maintenant d'élaborer une note de cadrage à diffuser parmi les membres du réseau qui précise l'état de l'art, les éléments méthodologiques et harmonise les livrables. L'action constitue un matériau intéressant pour faire vivre le défi « Résilience » du Cadre stratégique du COSTEA : comment les risques sont-ils anticipés sur ces zones ? Comment augmente-t-on la résilience de ces systèmes ?

Conclusions :

Il est proposé que Marcel Kuper du CIRAD, pilote de l'action, produise une Note de Cadrage, en collaboration avec l'Office du Gharb et l'IAV Hassan 2 pour le Maroc, JP Venot (coordinateur géographique Asie du sud-est) pour le Cambodge, et Sylvain Bleuze (AVSF) pour l'équateur.

Un financement à hauteur de 10j est accordé au CIRAD (pilotage Marcel Kuper) pour mener le processus de construction de l'action jusqu'à l'écriture de la Note de Cadrage.

Le secrétariat scientifique et technique indique au groupe développant la Note de Cadrage que celle-ci devra comprendre des activités s'inscrivant (pour une première tranche, reconductible en fonction du suivi-évaluation par le CST), dans une enveloppe de 150 000 euros maximum ; le budget détaillé de la Note de Cadrage sera discuté au regard des activités proposées et débattues en CST.

**Action structurante « Réutilisation des eaux usées »**

Discussions :

Le sujet est intéressant voire urgent dans les situations de fort stress hydrique et de plus en plus présent dans les pays du Sud en général, dès lors que l'assainissement progresse. Il est identifié depuis le COSTEA-1. L'action structurante est portée par une équipe d'experts dont une partie avait suivi l'étude réalisée dans le COSTEA-1 sur les freins et les leviers de la réutilisation. Il est cependant important de ne pas mettre le COSTEA en position de promoteur de la réutilisation mais de questionner, à partir d'expériences concrètes, les conditions de mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées. Si la géographie Maghreb fait sens en termes de problématisation (rareté de l'eau) et peut être lieu de concentration des premiers travaux de terrain, il faut tout de même prévoir les modalités d'élargissement de la problématique à d'autres contextes géographiques, et aborder d'autres aspects tels que l'acceptabilité sociale, les aspects économiques, la place de la réutilisation dans la GIRE et les questions de substitution, les risques sanitaires, les conséquences environnementales de la qualité des eaux et sur les productions agricoles, ... Des occasions de discuter de ce sujet avec des acteurs hors Maghreb devront être saisies dès lors que des interlocuteurs se montrent intéressés (par exemple Amérique Latine, Afrique de l'Ouest) ou que cela peut nourrir les projets en cours de l'AFD. Le rôle des interlocuteurs AFD est essentiel en ce sens (divisions EAA et ARB).

Les aspects méthodologiques présentés ne sont pas spécifiquement liés à la réutilisation et pourraient être pris en charge par des groupes méthodologiques (économie et ACV). Le groupe peut aussi sans doute avoir des objectifs très opérationnels d'aider les décideurs à concevoir les projets. Il faudrait davantage établir le constat initial dans lequel s'inscrit, pour chaque contexte, la réflexion sur la réutilisation (substitution aux eaux souterraines, lien avec programme de développement de l'assainissement...).

Conclusions :

Il est proposé au groupe de réaliser un atelier à Paris en février 2018 sur la base d'une note de 2p et d'ouvrir le cercle des contributeurs COSTEA (Nord et Sud), afin de proposer une Note de Cadrage.

Un financement à hauteur de 10j est accordé à la SCP (pilotage J Béraud) pour mener le processus de construction de l'action jusqu'à aboutir à la Note de Cadrage. L'enveloppe budgétaire indicative pour cette action sera proposée par le secrétariat scientifique et technique à l'issue de l'atelier.

**Action structurante « Transition agroécologique des systèmes irrigués »**

Discussions :

La question de la mise en valeur agricole des terres irrigables est un sujet central pour le COSTEA, qui se l'est très peu approprié (dans le COSTEA1, via la [modélisation des impacts sur le climat de différentes pratiques rizicoles](#)). Le sujet

des transitions agroécologiques des systèmes de production est un sujet prioritaire mondialement, sur lequel le COSTEA consent à conduire une action structurante, vu i) le manque et le besoin de travaux spécifiques à l'irrigation là où beaucoup d'initiatives s'intéressent à l'agriculture pluviale et ii) l'expertise disponible au niveau des membres du COSTEA, impliqués dans des projets agro-écologiques sur différentes géographies, et entre lesquels le COSTEA pourrait contribuer à faire du lien. Il y a un vrai besoin (notamment opérationnel) de qualifier ce qu'est en mesure d'apporter l'agroécologie dans les systèmes irrigués, si l'eau pose des questions spécifiques lorsqu'on parle d'agroécologie, si elle est un levier, un frein, si les notions d'agroécologie et d'irrigation font sens, si oui dans quelles conditions ? Les différentes échelles d'analyses, de l'exploitation agricole au territoire, méritent d'être prises en compte, ainsi que les trois piliers de la durabilité (environnemental, économique et social).

La réunion du GTAE (AVSF, RET, Agrisud, CARI) des 14-15/12 permettra de partager des travaux sur l'évaluation multicritères des pratiques agricoles et donnera une occasion à un groupe de personnes pré-identifiées d'échanger. Il faudra veiller à l'articulation de l'action COSTEA avec toutes les autres initiatives sur l'agroécologie pour assurer la valeur ajoutée apportée par le COSTEA.

Conclusions :

Il est convenu que les organisateurs du séminaire Gret du 14-15/12 produisent une note de 2p pour cadrer un atelier qui se tiendra le 25 janvier qui rassemblera les potentiels contributeurs d'une action COSTEA sur ce sujet (le CIRAD et l'IRD ayant déjà fait des propositions sur la [Plateforme d'Appel à Propositions](#)) à l'issue duquel sera produite la Note de Cadrage.

Un financement à hauteur de 10j est accordé à AVSF Frédéric Appolin pour mener le processus de construction de l'action jusqu'à aboutir à la Note de Cadrage. L'enveloppe budgétaire indicative pour cette action sera proposée par le secrétariat scientifique et technique à l'issue de l'atelier.

**Action structurante « Appuyer la production de connaissances, la mise en débat et l'action sur le foncier irrigué en Afrique de l'Ouest »**

Discussions :

Cette action sera aussi validée dans sa globalité par le Comité Technique Foncier et Développement. Elle reposera sur le principe de répondre aux besoins de production et de capitalisation de connaissances, de mise en débat et de dialogue politique des parties prenantes du foncier irrigué dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Elle résulte d'un premier atelier de discussion qui s'est tenu à Nogent-sur-Marne le 4 mai 2017, au lendemain des journées « Foncier et irrigation » co-organisées par le Comité Technique « Foncier et Développement » et le COSTEA où des individus relevant de différentes organisations (recherche, ONG, françaises et des pays d'Afrique de l'Ouest et OP3) ont formulé un certain nombre de problématiques qu'ils souhaiteraient placer au cœur des réflexions et du débat au sein du COSTEA. La note de cadrage de cette action structurante (consultable sur le site collaboratif) a été considérée bien mûrie par le CST et validée. L'articulation avec le groupe de travail sur le foncier de la plateforme SAGI reste à stabiliser, tout en sachant que la coordination entre les deux sera assurée par les coordinateurs de chacune des deux actions structurantes et le coordinateur régional, et que les problématiques proposées par la note de cadrage de l'action structurante « Appuyer la production de connaissances... » recourent en partie les thématiques prioritaires identifiées lors de l'atelier de lancement de la plateforme SAGI à Saint-Louis en avril 2017.

Conclusions :

Il est demandé aux contributeurs de proposer dès que possible une Note de Cadrage pour les activités qui permettront de préparer et ensuite d'assoir l'action structurante Foncier CTFD/COSTEA dans les pays.

Un financement à hauteur de 10j est accordé à l'équipe en charge de mener le processus de construction de l'action jusqu'à aboutir à la Note de Cadrage. Le secrétariat scientifique et technique se charge d'échanger ultérieurement avec l'équipe pour proposer une enveloppe budgétaire indicative dans laquelle inscrire la Note de Cadrage.

<sup>3</sup> Dont : Enda Pronat, CNCR, IRPAD, IIED, CIRAD, IRD, Université Gaston Berger, AGTER, GRET

## 4.2. Groupes méthodologiques et d'alimentation des défis du cadre stratégique

Il est convenu que des groupes transversaux soit mis en place pour offrir un appui aux actions structurantes sur les questions de méthodes et de liens avec les défis du cadre stratégique, et ainsi offrir un espace de discussion souple pour éviter tout cloisonnement du COSTEA entre les actions et assurer une réponse collective aux défis. Il est convenu que ces groupes ne soient pas en soi porteurs de terrains nouveaux mais s'appuient exclusivement sur les terrains des autres actions, qu'ils interviennent en amont des propositions pour identifier les perspectives de nourrir les défis, et en continu avec les équipes mobilisées dans les actions, pour extraire et développer des enseignements collectifs généraux sur les 4 défis.

Des propositions déposées sur la plateforme sont directement concernées par la mise en place de groupes méthodo/défis, il s'agit des propositions suivantes :

- celles sur les méthodes AVC, portées par François Lataste, BRLi. en mesure de mobiliser un groupe d'experts (dont une partie est membre du COSTEA) réunis dans le cadre de la chaire industrielle ELSA-PACT (<http://www.elsa-pact.fr>, elles font échos au défi « Renforcer la durabilité environnementale des agricultures irriguées »).
- celles sur des aspects économiques, portée par Pierre Strosser (ACTEon), Florence Malerbe, Benjamin Vennat (BRLi), et Abdoulaye Tapsoba (CIRAD). Elles se rapportent au défi « Contribuer au développement économique et social des territoires ».

### Conclusions :

Il est proposé que Pierre Strosser d'ACTEon élabore la stratégie d'alimentation des défis, préalablement au lancement de travaux des actions. Un financement de 10j est accordé à ACTEON avec pour objectif de présenter cette stratégie au prochain CST. Les actions, surtout les actions structurantes, devront, elles aussi, prévoir des moyens pour qu'elles participent à l'identification des manières opérationnelle/pratiques de tirer de chacune d'elles des éléments de réponses aux 4 défis.

Le secrétariat scientifique et technique indique que la Stratégie d'alimentation des défis devra comprendre des activités s'inscrivant (dans l'optique des quatre ans), dans une enveloppe de 200 000 euros maximum ; le budget détaillé de la Stratégie sera discuté au regard des activités proposées et débattues en CST.

Il est à souligner en particulier l'intérêt des méthodes d'évaluation environnementale de type Analyse de Cycle de Vie, ou des services écosystémiques, des méthodes d'évaluation économiques et des approches permettant d'appréhender la question de la résilience des infrastructures.

Sur les aspects économiques et dans les suites des travaux engagés dans le COSTEA1, il est demandé à Florence Malerbe et Pierre Strosser de prévoir l'organisation d'une réunion de travail pour le partage du livrable « Eclairages sur... », dans une perspective de suite ce qui permettra de discuter plus concrètement des actions liées au défi « Contribuer au développement économique et social des territoires ».

## 4.3. Actions exploratoires

### **Innovations en systèmes irrigués**

#### Discussions :

Le CST approuve l'idée d'une analyse de quelques processus d'innovations techniques « bottom-up » ayant un impact socio-économique (comme par exemple les pivots artisanaux en région saharienne en Algérie). Une telle action exploratoire serait complétée par la constitution d'une base de données des innovations repérées par les membres du COSTEA. Une réflexion sera engagée par le Secrétariat pour structurer cette base de données. Cette action apportera aussi de la matière pour alimenter le défi « Accompagner le changement par l'innovation technique (et les réformes institutionnelles) ».

### Conclusions :

Il est proposé de produire une note qui précise la problématique de l'innovation, sur la base de laquelle organiser un atelier pour définir le contenu d'une action sur le sujet des innovations.

## Etude exploratoire Conseils aux irrigants

### Discussions :

La proposition telle que formulée doit encore murir, devenir un sujet plus collectif associant des partenaires du Sud, répondant à leurs besoins/demandes et englobant plus largement la question du conseil, y compris par des prestataires privés et entre les pairs. Cette action devrait pouvoir traiter du sujet des relations/cohésion entre acteurs, notamment les associations d'irrigants dans le cadre de la délégation de gestion.

### Conclusions :

Il serait utile de produire une brève note qui introduise une typologie des différents services fournis aux irrigants et acteurs impliqués, sur la base de laquelle organiser une journée thématique faisant discuter sur des expériences intéressantes.

## Etude Bas-Fonds

### Discussions :

Ce sujet présente un enjeu très fort de développement en Afrique de l'ouest. Par ailleurs, le PARIIS prévoit des travaux spécifiques sur ce type d'irrigation et est donc tout à fait intéressé pour réaliser un travail sur les bas-fonds avec le COSTEA dans plusieurs pays d'Afrique de l'ouest. La proposition du CIRAD porte sur une dimension très importante de gestion du risque hydrologique sur les zones de bas-fonds aménagées. Une autre dimension de la problématique pourrait porter sur les freins au développement de nouveaux aménagements liés à des enjeux fonciers, de main d'œuvre et sociaux.

### Conclusions :

Il est demandé au CIRAD de partager les résultats du travail déjà mené au Ghana sur le sujet dans le cadre du COSTEA-1 à travers une réunion de restitution à l'AFD, et examiner la perspective de réaliser un atelier en Afrique de l'ouest courant 2018 (fenêtre possible pour le CILSS : fin d'année) pour ouvrir et partager le sujet dans la perspective de la rédaction d'une Note de cadrage. Un enjeu important est que ce sujet soit partagé et pris en charge par le CILSS dans le cadre de son partenariat avec l'AFEID en tant que partenaire stratégique du PARIIS.

## Pour tous les autres sujets

Les autres sujets, qui ont fait l'objet d'une fiche déposée sur la plateforme mais qui n'ont pu être reliés à des actions structurantes, ont été jugés moins prioritaires car insuffisamment partagés au sein du COSTEA, et n'ont pas été abordés au cours de cette réunion. Il s'agit des actions listées ci-dessous, que le Secrétariat avait classées en deux groupes dans la plateforme, et pour lesquelles il propose la marche à suivre suivante :

### 1. Approfondissements de travaux du COSTEA-1

« Understanding and Supporting Water User Associations in Cambodia (Jean Philippe Venot) » : la Journée Thématique Conseils aux irrigants (voir ci-dessus) déterminera la logique d'actions du COSTEA sur ce sujet et le devenir de cette proposition.

« La perception de l'entretien du réseau de drainage et sa solution selon les agriculteurs – Cas de Saga et Koutoukalé au Niger (Amadou Keita) » : il est suggéré de demander au réseau des SAGI une position sur la suite de ce travail, à la lumière des retours de la SAGI concernée par l'étude du COSTEA-1, l'OPIB afin de voir si celui-ci trouverait sa place dans l'action SAGI en tant que chantier visant le renforcement des capacités des SAGI sur un besoin opérationnel.

### 2. Idées nouvelles

« Conception et mise en place d'une estimation du coût de pompage et implications en termes de règles collectives (Jean Christophe Poussin) » et « Estimation des surfaces et des rendements rizières par analyse d'images (satellites et drone) et sondages (Jean Christophe Poussin) » : il est suggéré de demander au réseau des SAGI une position sur l'opportunité de ces travaux afin de voir si ceux-ci trouveraient leur place dans l'action SAGI en tant que chantier visant le renforcement des capacités des SAGI sur un besoin opérationnel.

En fonction des avancées sur les 4 premiers sujets dans les mois à venir, le secrétariat jugera en amont du prochain CST des suites de leur instruction.

Formations numériques pour renforcer la capacité des acteurs de l'irrigation sur les thèmes de l'économie et de la gouvernance des systèmes irrigués (Damien Jourdain) : il est proposé, une fois les actions de production de connaissances bien avancées, que la question de la valorisation de leurs acquis, par exemple au service de la formation des acteurs du Sud, fasse l'objet d'une réflexion plus large au sein du CST.

## 5. Synthèse de l'évaluation

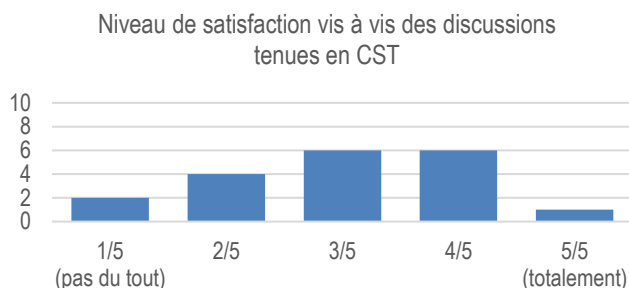
Le Secrétariat du COSTEA a proposé aux participants du CST une évaluation « à chaud » de la manière dont ils avaient vécu ces deux jours de réunion des 17-18/10/2017, de leurs perceptions de l'utilité de plateforme en ligne ainsi que leurs avis plus globaux sur le COSTEA.

Le questionnaire comportait les questions suivantes :

<b>Etes-vous satisfait des discussions tenues en CST ? niveau de satisfaction (de 1 à 5)</b>
Quelles étaient vos attentes pour ce CST ?
Que proposez-vous pour améliorer les CST ?
<b>Le COSTEA :</b>
Quelle est selon vous la priorité du COSTEA aujourd'hui ?
Vos propositions d'amélioration du COSTEA
<b>Pensez-vous utile de passer par une plateforme dématérialisée pour aider :</b>
1. au partage de l'information du COSTEA ?
2. à la participation collective aux actions structurantes ?
3. à d'autres usages ?
<b>La plateforme actuelle :</b>
Répond-elle à vos attentes ?
Que proposez-vous pour l'améliorer ?
<b>Divers (expression libre)</b>

19 des 35 participants ponctuels ou en continu ont répondu au questionnaire, issus des ONG-bureaux d'études (4), des SAR (ou ex-SAR) (7), de la recherche (2), de l'AFD (1) ainsi que les participants en provenance de pays du Sud (5).

De ce que les répondants ont transmis, nous retenons :



- Les attentes des participants pour ce CST étaient pour certains, et ce malgré le fait que ce point ne figurait pas initialement à l'ordre du jour mais soit apparu comme essentiel au fil du CST, de définir une méthodologie d'instruction et d'arbitrage des propositions d'actions (6/19). Par ailleurs, conformément à l'objectif affiché, leurs attentes étaient de statuer sur les propositions déposées sur la plateforme Appel à propositions lancée au cours de l'été en orientant les porteurs de propositions par des avis techniques, une enveloppe budgétaire, et donnant la marche à suivre pour démarrer au plus vite des actions (14/19).

Du point de vue de la première attente, des progrès ont été faits au cours de ce CST, du point de vue de la seconde attente, les participants sont restés sur leur faim.

- Les répondants expriment à l'issue du CST un fort besoin de clarifier le fonctionnement du comité vis-à-vis de la production du COSTEA : processus, procédures, critères, de l'émergence de l'idée, à l'instruction, puis l'arbitrage et à la mise en œuvre des actions (notamment les mécanismes de coordination des actions), d'anticiper les modalités de valorisation et dissémination des résultats (5/19). Dans ces étapes, les rôles des organes du COSTEA, du secrétariat, de l'AFD (que l'AFD explicite ses attentes) méritent d'être reclarifiés, de même que les modalités d'appui (administrative et financière) du COSTEA (1/19). L'organisation du CST en sous-groupes est aussi évoquée.

Les participants du CST montrent qu'ils attendent que ce processus soit stabilisé et devienne un acquis fort qui n'ait plus besoin de faire l'objet de discussion dans le prochain CST.

- La priorité pour beaucoup est de lancer rapidement des actions du COSTEA-2, articulées de façon cohérente avec le cadre stratégique (7/19) et en travaillant à la manière dont elles apportent des éléments de contenu aux défis (1/19) et renforcer leur adéquation avec les « demandes » des partenaires du Sud (5/19) ; tout en gardant une continuité avec ce qui a été fait dans le COSTEA-1, notamment pour en valoriser les acquis et résultats (2/19).

Les répondants rapportent leur intérêt de recentrer les échanges entre membres du COSTEA sur le fond, le partage de leurs questionnements, de leurs expériences, le débat d'idées, notamment en réactivant les journées thématiques et en ré-engageant le COSTEA dans une dynamique de production.

- Pour ce qui concerne les CST, il est demandé d'alléger les ordres du jour pour aller plus dans le détail de chacun des points (2/19), de faire évoluer la manière dont se prépare en amont le travail en séance du CST. Il est demandé que le Secrétariat anime des concertations préalables avec des membres compétents qu'il identifie et restitue en synthèse au CST les avis collectés et ce, pour faciliter la prise de décisions par le CST en formulant des propositions de décisions à valider et éviter la dispersion des débats (9/19). Il est aussi demandé d'améliorer la manière dont se tiennent les réunions du CST, avec une meilleure distribution de la parole et une plus grande écoute réciproque (6/19), un respect des ordres du jour, l'emploi de techniques de facilitation, le rappel de la finalité du CST pour chacun des points (rôle consultatif versus décisionnel) (4/19), une systématique reformulation et synthèse des points clés et décisions au fil de la réunion (3/19). Certains trouvent aussi que la composition du CST est déséquilibrée, notamment que les partenaires du Sud, et les agriculteurs irrigants sont sous-représentés (2/19).

Les répondants ont traduit leurs sentiments de dispersion et d'incapacité de prises de décisions par leurs impressions d'un manque de travail préparatoire conjoint entre le Secrétariat et l'AFD, mais aussi de difficultés d'animer de telles réunions rassemblant beaucoup de monde, avec des attentes et intérêts différents des membres, parfois jugés d'intérêts personnels et non collectifs et partagés. La question du rôle décisionnel versus consultatif du CST, et la place d'un travail amont à la prise de décisions sont posées.

- Le recours à des plateformes collaboratives en ligne est apprécié dans les rôles actuels que le Secrétariat leurs a donné (partage de l'information sur la « gare centrale », mise à disposition des documents préparatoires et comptes rendus, construction collective des actions sur la plateforme « appel à propositions ») (19/19). Les répondants estiment qu'elles sont amenées à se renforcer et à se diversifier en fonction des besoins (assurer de futures fonctionnalités comme l'actualité sur les actions structurantes...), pour permettre des échanges entre membres hors présentiel (blog, forum sur des thématiques au-delà de celles prises en charge par des actions, sur les défis), accompagner la collaboration et la transmission d'informations sur les actions par les équipes en charge (espace dédié à chaque action) (17/19). Mais l'outil doit être accompagné de modalités d'animation pour qu'il ne soit pas discriminant (1/19) et de règles (1/19) et servir un but et un processus mieux définis et explicités (3/19). Enfin il suppose un traitement de résultat (1/19).

Cependant, il est aussi demandé d'œuvrer pour une participation plus large, plus inclusive, plus régulière, en continu, des membres au COSTEA, en améliorant et diversifiant les moyens de communication au sein du réseau, en agissant avec plus de transparence (notamment pour informer des choix et décisions qui sont prises hors CST, pour la constitution des équipes autour des actions qui ont été perçues comme restrictives, pour l'attribution des rôles de coordinateurs etc).

## **6. Prochaine étape**

Une prochaine réunion du CST sera organisée sur la période mi-mars/mi-avril pour faire le point sur les processus engagés sur les actions et consacrer un temps conséquent à la communication interne et externe du COSTEA.